



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baux d'habitation

Question écrite n° 10522

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 relative à la modernisation sociale. Celle-ci prévoyait en effet un certain nombre de contraintes imposées aux propriétaires bailleurs. Il souhaiterait connaître les premiers résultats de son application sur le terrain et les prolongements qui lui seront donnés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de l'équipement, des transports, du tourisme, du logement et de la mer sur la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 relative à la modernisation sociale et qui prévoit un certain nombre de contraintes imposées aux propriétaires-bailleurs. S'agissant d'une loi très récente et de dispositions qui concernent des rapports de droit privé, sans intervention des pouvoirs publics, aucun bilan de leur application n'a été réalisé à ce jour.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10522

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2003, page 292

Réponse publiée le : 17 mars 2003, page 2044